

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



JOINDRE NOS FORCES POUR LA TRANSFORMATION
ÉCOLOGIQUE EN ÎLE DE FRANCE

Val'Pôles de Claye-Souilly (77)
&
du Plessis-Gassot (95)

Les Pôles d'Écologie Industrielle



Sommaire

| | |
|--|----|
| Contexte de l'AMI..... | 3 |
| Les atouts des Val'Pôles de Claye Souilly et Plessis Gassot..... | 7 |
| Les thématiques retenues..... | 10 |
| Les modalités d'accompagnement..... | 11 |
| Procédure de dépôt et suivi des candidatures..... | 12 |
| ANNEXES..... | 14 |



Contexte de l'AMI

1 - LES PÔLES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE DE VEOLIA ILE-DE-FRANCE

La région Ile-de-France de Veolia, activité Recyclage et Valorisation des Déchets (ci-après "Veolia Ile-de-France") exploite deux importants Pôles d'Écologie Industrielle à Claye-Souilly (77) et au Plessis-Gassot (95), à une vingtaine de kilomètres de Paris chacun. Les Val'Pôles accueillent et développent les technologies les plus avancées en terme de valorisation et de traitement des déchets produisant ainsi de nouvelles matières premières, des matériaux de construction, de la biomasse et des bio-énergies renouvelables.

Exploités par la Société REP (Routière de l'Est Parisien) filiale à 100% de Veolia, les deux Val'Pôles présentent une superficie de 289 hectares pour Claye-Souilly et 325 hectares pour Le Plessis-Gassot.

Ils sont dotés de 9 filières de valorisation de déchets non dangereux issus principalement des entreprises.

6

FILIÈRES DE VALORISATION MATIÈRE

Déchets en mélange => 30 à 45 % recyclés en plastique, métaux et cartons principalement ;

Bois et végétaux => copeaux de bois pour la fabrication de panneaux de bois aggloméré (mobilier), combustible biomasse pour les chaufferies à granulés de bois ou les chaudières industrielles, mulch (paillis) pour la protection aux pieds des plantations, compost pour l'amendement organique des sols ;

Matériaux de carrière => granulats pour les chaussées et travaux de génie civil ;

Terres polluées => terres inertes et non dangereuses ;

Mâchefers issus de l'incinération des déchets ménagers => granulats utilisables en sous-couche routière pour les travaux de voirie ;

Pneumatiques usagés => Broyés ils sont utilisés en travaux publics (construction de bassins, fossés drainants...).

3

FILIÈRES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À PARTIR DU BIOGAZ PRODUIT PAR LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) INTÉGRÉES À CHAQUE VAL'PÔLE




Électricité : 130 GWh/an à Claye-Souilly, 90 GWh/an au Plessis-Gassot ;

Énergie thermique : puissance de 4 MW th à Claye-Souilly et 7 MW th au Plessis-Gassot (chauffage des communes voisines de Goussainville et du Plessis-Gassot) ;

Biométhane carburant (BioGNV) : 8 000 m³/an à Claye-Souilly, pour alimenter un camion de collecte locale des déchets ménagers.

Les Val'Pôles constituent donc une grande vitrine de l'économie circulaire. Tous les déchets entrants y sont transformés pour produire de l'énergie et des matériaux recyclés.

Dans la continuité de cette dynamique, et des expériences réussies, Veolia Ile-de-France aspire à :

-  Amplifier le développement économique autour de la valorisation matière et des matériaux, de la production d'énergie renouvelable innovante et l'utilisation d'énergie fatale ;
-  Identifier et industrialiser de nouvelles solutions technologiques pour continuer à réduire son impact environnemental en favorisant une dynamique de développement autour des Val'Pôles ;
-  Promouvoir et enrichir son approche d'Écologie Industrielle et Territoriale, identifier et développer des synergies industrielles et initier la mutualisation de moyens et de services ainsi que le partage d'infrastructures.

2- UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX

Veolia Ile-de-France souhaite accélérer le développement de ses Pôles d'Écologie Industrielle de Claye-Souilly et du Plessis-Gassot en visant :

- la valorisation des flux et fluides industriels : chaleur, eau, déchets/coproduits, matériaux... ;
- le partage d'équipements et/ou de ressources : moyens de traitement/valorisation des déchets ou effluents, foncier, compétences, locaux... ;
- la création de nouvelles activités, services, débouchés ou filières, liés à la valorisation des matériaux, à la production d'énergie renouvelable, et à l'utilisation d'énergie fatale disponible sur les Val'Pôles ;
- le développement de nouveaux partenariats.

4

ENJEUX PARTAGÉS

- Permettre le développement d'un tissu local d'activités, dans une logique environnementale, avec une utilisation effective des ressources actuellement disponibles ;
- Créer des synergies pérennes et vertueuses sur l'énergie, le recyclage matière, l'eau des Val'Pôles ;
- Conduire la transition vers une économie circulaire ;
- Concourir à l'économie du Territoire et de la région Ile-de-France en créant de la valeur, en contribuant au dynamisme local et en étant source de création d'emplois autour de projets industriels innovants : R&D, prototype industriel, démonstrateur, unité industrielle.

Veolia souhaite que ces Pôles d'Écologie Industrielle fassent partie des premiers Pôles de la Transformation Écologique d'Île-de-France.

Producteurs de matières recyclées, fournisseurs de matériaux et d'énergies renouvelables pour les entreprises, les Val'Pôles sont moteurs de l'activité économique régionale dans une dynamique de boucles circulaires locales.



Ces objectifs rejoignent les axes stratégiques de développement visés par les acteurs de la région Ile-de-France à travers cinq orientations.

5

ORIENTATIONS

Développer une économie circulaire sur les territoires de projets (*Objectif transversal du PRPGD, novembre 2019*) ;

Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération dans les réseaux de chaleur (ex : biogaz, géothermie...), identifier les secteurs présentant un potentiel au regard des différentes sources d'énergie renouvelables et réserver les espaces nécessaires au développement des installations requises pour leur exploitation (*Orientation 27 du SCOT Roissy Pays de France, décembre 2019*) ;

Favoriser l'installation des équipements nécessaires à l'économie circulaire, notamment au sein des zones d'activités économiques. Les projets d'aménagement, en extension comme en renouvellement, prennent en compte la possibilité de se raccorder aux réseaux de chaleur et à leurs futures extensions (*Orientation 27 du SCOT Roissy Pays de France, décembre 2019*) ;

Réduire et, si possible, supprimer les émissions des procédés industriels, en engageant dès aujourd'hui le développement et l'adoption de technologies de rupture (*Orientation de la LTECV - SNBC, 2018*) ;

Favoriser le développement des énergies renouvelables et matériaux durables, protéger la ressource en eau et favoriser la biodiversité (*Objectif 2 du PADD du PLU de la commune de Charny, 2018*).

Pour y parvenir, Veolia Ile-de-France lance **VALOBOOST** un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) aux porteurs de projet(s) en recherche de foncier, d'énergie à prix compétitif et d'autres utilités disponibles pour implanter une activité au sein des Pôles d'Écologie Industrielle de Claye-Souilly (77) et du Plessis-Gassot (95).



Les atouts des Val'Pôles de Claye-Souilly et du Plessis-Gassot

CLAYE-SOULLY

(Présentation Annexe 1.1)

Les zones d'implantations disponibles sont réparties sur 30 ha, en 6 zones :

SURFACE

- ZONE A de 1 000 m² : située à l'entrée du site, en enrobé
- ZONE B de 5 000 m² : située à 200 mètres à l'Est de la zone A, en enrobé
- ZONE C de 27 400 m² : située à 100 mètres à l'Est de la zone B, en prairie
- ZONE D de 1 000 m² : ancien entrepôt de matériels au Sud
- ZONE E de 134 000 m² : zone boisée sur un ancien casier réaménagé
- ZONE F de 124 500 m² : zone en prairie au Nord-Ouest

PLESSIS-GASSOT

(Présentation Annexe 1.2)

Les zones d'implantations disponibles sont réparties sur 23,7 ha, en 3 zones :

- ZONE A de 183 000 m² : zone en prairie sur un ancien casier réaménagé
- ZONE B de 58 500 m² : zone en prairie sur un ancien casier réaménagé
- ZONE C de 5 500 m² : zone intégrée dans l'activité carrière

EAU

- 50 000 m³ par an d'eau de ruissellement
- 40 000 m³ d'eau de forage utilisée en moyenne par an
- 60 000 m³ par an d'eau déminéralisée produite

- 60 000 m³ par an d'eau de ruissellement
- 40 000 m³ d'eau de forage utilisée en moyenne par an



CLAYE-SOUILLY

(Présentation Annexe 1.1)

ÉNERGIE

=> ÉLECTRICITÉ

Toute l'électricité produite sur le site est injectée au réseau ERDF. Disponibilité pour un raccordement d'injection électrique au réseau ERDF à partir de 2022 (câble 20 000 V pour injecter jusqu'à 15 MWe).

=> **CHALEUR SOUS FORME D'EAU CHAUDE** (régime de 95°C à 70°C) : 4 MWth disponible entre 2022 et 2030.

=> BIOGAZ

Disponibilité pour un raccordement d'injection au réseau GRDF bouclé à un rebours sur GRTGaz à partir de 2022.

=> **BIOCARBURANT-MÉTHANE**

Qualité : supérieure à 98% de méthane.
Quantité : 50m³/h de production de biométhane liquéfié, comprimé à 300 bars.

=> **DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)**

(CO₂) : disponibilité possible en 2022, 1 200 m³/h, non pur, à traiter.

PLESSIS-GASSOT

(Présentation Annexe 1.2)

=> ÉLECTRICITE

Toute l'électricité produite sur le site est injectée au réseau ERDF. Pas de disponibilité pour un raccordement d'injection électrique au réseau ERDF. Dossier de demande de capacité à réaliser.

=> **CHALEUR SOUS FORME D'EAU CHAUDE** (régime 95°C à 70°C) 30 GWth disponible tous les ans entre avril et octobre .



LES ATOUTS DES VAL'POLES

CLAYE-SOUILLY

(Présentation Annexe 1.1)

TRAITEMENT

Solutions de collecte et de valorisation des déchets ménagers et industriels banals.

MATÉRIAUX

- => Sablons de remblai type B5 50 000 T,
- => Mâchefers valorisés 100 000 T,
- => Broyats de pneus 2 000 T,
- => Broyats de bois A (P 100) et broyats de bois B (P 300) 10 000 T.

AUTRES ÉQUIPEMENTS ET COMMODITÉS

- L'ensemble des zones A à F est accessible par voie privée bitumée au sein du site.
- 6 ponts de pesage (dont 3 avec contrôle radioactif) certifiés et contrôlés à disposition sur site.
- Un accès téléphonique et la fibre optique.
- Des équipements de mesures environnementales (bruits, poussières, air).
- Des équipements de mesures topographiques (station DGPS, drones).
- Un espace clôturé et entièrement gardienné.
- Un embarcadère pour transport fluvial de type Freycinet sur la Marne à 3 km du Val'Pôle.

PLESSIS-GASSOT

(Présentation Annexe 1.2)

Solutions de collecte et de valorisation des déchets ménagers et industriels banals.

=> Matériaux issus de la carrière : 300 000 T disponible au total :

- Eco remblai
- Sablons B2-B5
- Sables 0-63
- Gravillons 4-20 et 22-63
- Grave 0-20
- Sables traités T1-T3
- Graves traités
- Graves ciments et routiers

=> Broyats de bois A (P 100) 5 000 T/an et broyats de bois B (P 300) 15 000 T/an

=> Terres inertes et non dangereuses 10 000 T/an

- L'ensemble des zones A à C est accessible par voie privée bitumée au sein du site.
- 6 ponts de pesage (dont 3 avec contrôle radioactif) certifiés et contrôlés à disposition sur site.
- Un accès téléphonique et la fibre optique.
- Des équipements de mesures environnementales (bruits, poussières, air).
- Des équipements de mesures topographiques (station DGPS, drones).
- Un espace clôturé et entièrement gardienné.
- Un laboratoire d'essais géotechniques (CE&NF).

Les thématiques retenues

Les projets générateurs de valeur sur le Territoire pourront être accompagnés. Ils proposeront des synergies avec les utilités, moyens, services et infrastructures des Val'Pôles de Claye-Souilly et du Plessis-Gassot.

Les thématiques envisagées :

- 🚀 Industrie de process consommatrice/productrice de chaleur ou de froid ;
- 🚀 Méthanisation avec gazéification couplée ou non ;
- 🚀 Production de méthane à injecter sur le réseau GRDF (méthanation) ;
- 🚀 Production d'énergie innovante : méthane de synthèse, hydrogène ;
- 🚀 Accueil/hébergement de clusters et/ou plateforme tests de technologies centrés sur la valorisation énergétique verte ou la valorisation matière ;
- 🚀 Capture, réutilisation et stockage de CO₂ ;
- 🚀 Stockage d'énergie ;
- 🚀 Production agricole à forte valeur ajoutée : culture en bassins (algues), pisciculture, aquaponie, production d'insectes ;
- 🚀 Création de biomatériaux ;
- 🚀 Valorisation des fractions minérales et organiques des déchets et de leurs sous-produits (lixiviats/biogaz) ;
- 🚀 Déploiement de biocarburants de 2e ou 3e génération ;
- 🚀 Valorisation des productions locales : maraîchage agricole sous serre chauffées ;
- 🚀

Les porteurs de projets peuvent être des entités de recherche, des start-up, des agriculteurs et des industriels. Ils peuvent candidater seuls ou en groupement.

Les projets visant la mise en place de premier démonstrateur à l'échelle 1 ou de plateforme de démonstration de taille intermédiaire en phase R&D seront considérés, tout comme l'implantation d'un projet au développement mature.

Les modalités d'accompagnement

Les porteurs de projet pourront disposer de trois types d'accompagnement, séparément ou conjointement :

A

ACCÈS AUX UTILITÉS DISPONIBLES SUR LES VAL'PÔLES

- Foncier,
- Flux de déchets et matériaux nécessaire au projets,
- Énergie, sous forme de chaleur et de biocarburants,
- Ressources en eau,
- Traitement des eaux usées,
- Mutualisation des équipements
- Raccordement d'injection aux réseaux ERDF et GRDF,

B

ACCOMPAGNEMENT PAR L'INGÉNIERIE VEOLIA ILE-DE-FRANCE

- Direction technique pour les études de faisabilité et la compatibilité du projet avec les activités existantes ;
- Soutien des services Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE) en cas d'évolution réglementaire (arrêtés concernant les Val'Pôles, déclaration DRIEE - DREAL).

C

ACCÈS AUX RÉSEAUX DE PARTENAIRES VEOLIA ILE-DE-FRANCE

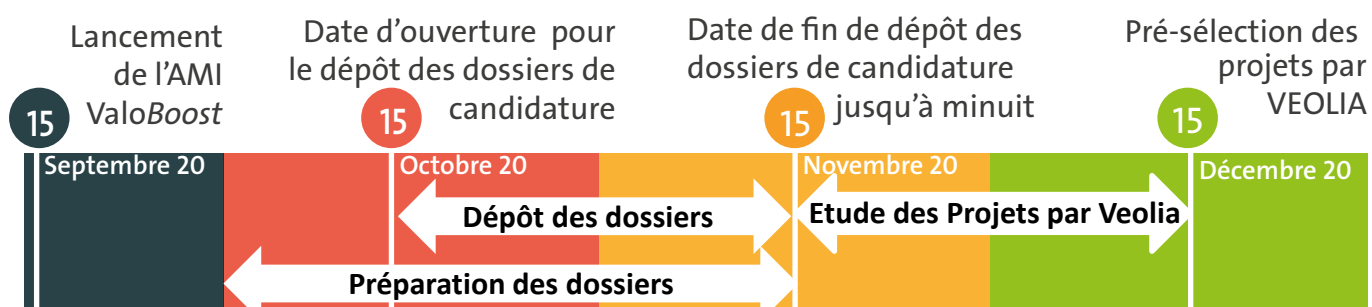
- Mairies des communes des Val'Pôles, Communautés d'Agglomération, Conseils Départementaux, Conseil Régional,
- SAFER,
- Services franciliens de l'Etat : DRIEE, DDT...,
- CCI, SDESM, Port de Paris (HAROPA),
- ADEME.

Les porteurs de projets proposeront dans leur réponse les acteurs et soutiens qu'ils seront amenés à solliciter, voir Annexe 2 - Dossier de Candidature.

Les coordonnées des personnes à contacter pour toute demande de précisions sont précisées en Annexe 2 - Dossier de Candidature.

Procédure de dépôt et suivi des candidatures

PLANNING



Ces dates sont données à titre indicatif et pourront être modifiées si nécessaire. Toute modification sera indiquée

=> sur la page <https://www.veolia.fr/medias/actualites/veolia-lance-appel-manifestation-dinterets-valoboost>

=> par mail aux candidats qui se seront déjà manifestés.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

La sélection des projets sera appréciée principalement sur la base des critères suivants :

- 🔗 Conformité aux critères d'éligibilité (Annexe 3),
- 🔗 Pertinence du projet au regard des activités et des besoins exprimés,
- 🔗 Robustesse technico-économique du projet,
- 🔗 Pérennité du projet,
- 🔗 Synergies générées avec les Val'Pôles de Claye-Souilly et du Plessis-Gassot,
- 🔗 Potentiel d'impact du projet au niveau économique et emplois pour le Territoire.



INDEMNISATION ● ● ● ● ●

Les porteurs de projet ne pourront en aucun cas solliciter une indemnité, que le projet soit retenu ou rejeté. Les frais d'études sont à la charge exclusive du porteur de projet.

Aucune indemnité ne sera versée dans le cas où un projet ne pourrait aboutir, même s'il avait été retenu dans le cadre de cet AMI, quelle qu'en soit la raison.

Réciproquement, Veolia Ile-de-France ne pourra en aucun cas exiger une indemnisation au candidat retenu dans le cas où le projet n'aboutit finalement pas.

CONFIDENTIALITÉ ● ● ● ● ●

Les documents transmis dans le cadre de l'AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature y sont tenus.

Dans le cas où un accord formel de confidentialité serait nécessaire, le candidat se rapprochera des équipes de Veolia Ile-de-France préalablement au dépôt de son dossier.

CONFORMITÉ ● ● ● ● ●

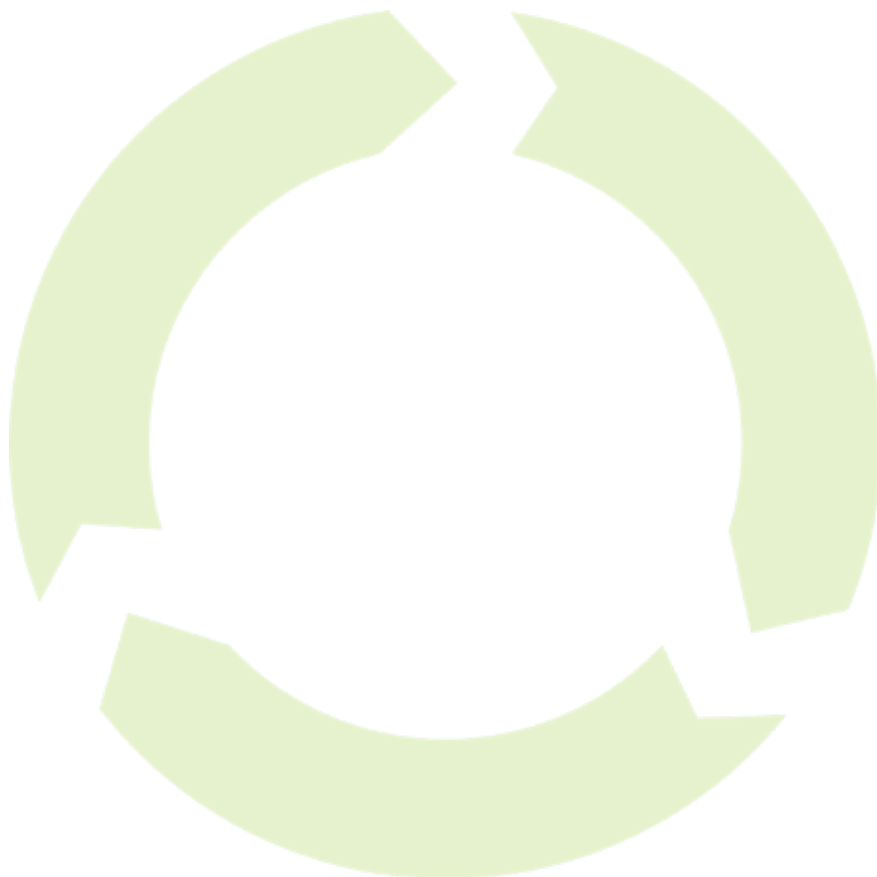
Les porteurs de projet certifient être en conformité avec toute la réglementation applicable, notamment fiscale et sociale, et, lorsqu'ils y sont assujettis, les dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite "SAPIN II".

Tout manquement à l'un de ces éléments essentiels pour Veolia Ile-de-France justifiera une exclusion immédiate du porteur de projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, sans indemnité au profit de celui-ci.



**JOINDRE NOS FORCES POUR
LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE
EN ILE-DE-FRANCE**

| | |
|---|----|
| Annexe 1.1 : Présentation du Val’Pôle de Claye-Souilly (77)..... | 15 |
| Annexe 1.2 : Présentation du Val’Pôle du Plessis-Gassot (95)..... | 24 |
| Annexe 2 : Dossier de candidature..... | 32 |
| Annexe 3 : Critère d’éligibilité des offres..... | 35 |
| Contacts VEOLIA..... | 36 |



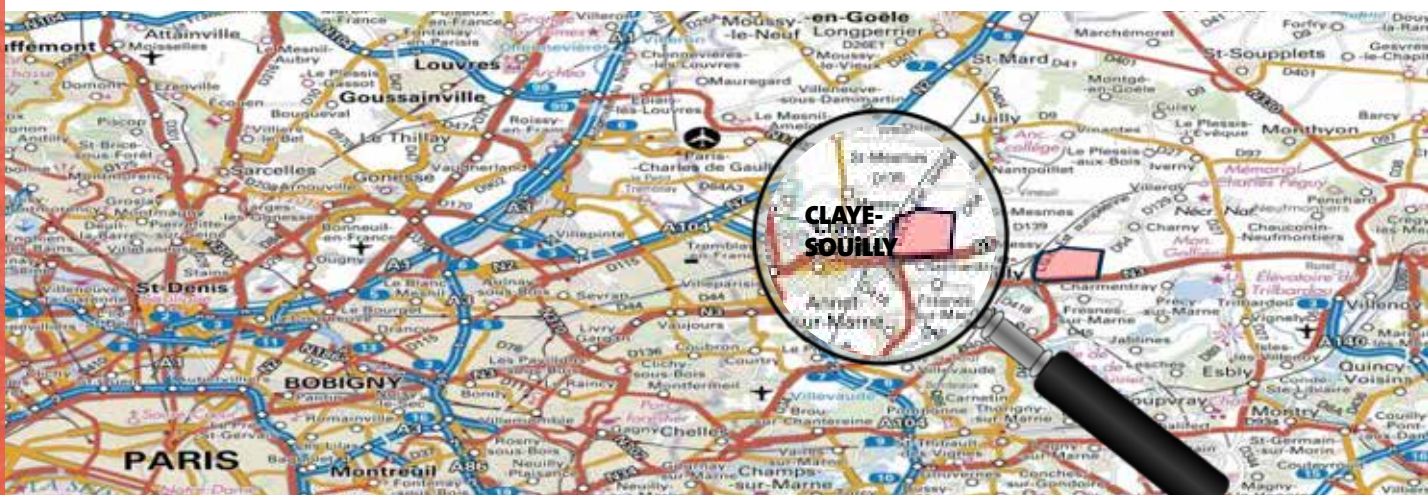
An nex 1.1 : Présentation du Val'Pôle de Claye-Souilly (77)



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé au nord de la région parisienne dans le département de la Seine et Marne (77), les axes les plus proches sont :

- 🚗 RN 3 à proximité immédiate
- 🚗 la Francilienne 7 km à l'Est
- 🚗 l'Aéroport CDG, l'autoroute A1, et la RN2 à 15 km en voiture
- 🚗 à une vingtaine de kilomètres en voiture du périphérique parisien





DONNÉES MÉTÉO

Les données sont tirées de la station Roissy Charles de Gaulle sur la période 1974-2020 :

| DONNÉES | VALEUR ANNUELLE |
|----------------------------|-----------------|
| Température minimale | 7,8 °C |
| Température moyenne | 11,6 °C |
| Température maximale | 15,4 °C |
| Hauteur des précipitations | 762,8 mm |
| Durée d'ensoleillement | 1 764,2 h |

CHIFFRES CLÉS

Tonnage annuel => 1 100 000 T
 Superficie => 289 hectares sur
 3 Communes Claye-Souilly (77), Charny (77) et Fresnes-sur-Marne (77)

*AP de référence : AP n° 07 DAIDD 11C 276 du 31 octobre 2007 et ses arrêtés complémentaires
 Autorisation jusqu'en 2027 + 30 ans minimum de suivi*

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Le Pôle d'Écologie Industrielle de Claye-Souilly possède 5 filières de valorisation des déchets.

5 FILIÈRES

- une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) (1 100 000 T/an)
 - avec la première unité française de production d'énergie renouvelable à partir de biogaz permettant la production d'électricité verte (130 GW/an), de chaleur (4 MWth d'énergie thermique) et biométhane carburant (50 m³/h comprimé à 300 bars),
 - une unité de traitement lixiviats (60 000 m³/an)
- une plateforme de valorisation de matières recyclables (70 000 T/an de tri et 50 000 T/an de mise en balles)
- une plateforme de valorisation de déchets de bois et végétaux (40 000 T/an)
- une plateforme de valorisation de mâchefers (200 000 T/an)
- une plateforme de valorisation de pneumatiques usagés (10 000 T/an)

Ces activités sont régies par des directives européennes et lois françaises, sous l'autorité de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie).

3 PROCÉDÉS

Produits /Sous -Produits

Stockage en casier

Biogaz

Lixiviats



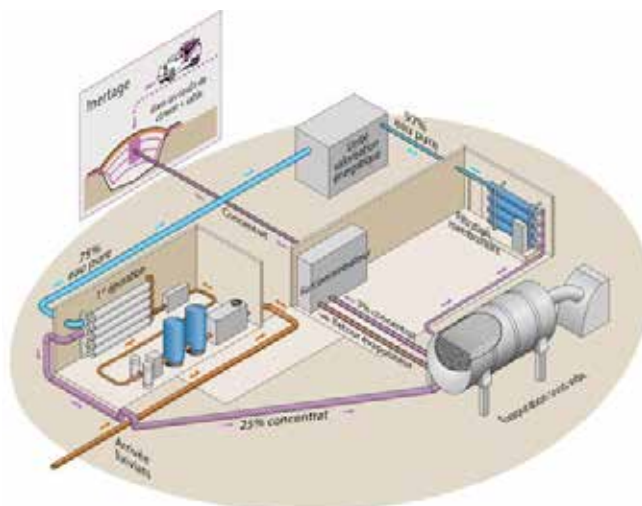
Valorisation énergie : BEEWATT
- Combustion du biogaz dans 5 moteurs et une turbine à gaz.

Énergie électrique, énergie thermique et CO₂



Traitement des lixiviats par osmose inverse et évaporation sous vide.

Eau déminéralisée



2

PROCÉDÉS

Produits /
Sous -Produits

Tri mécanique

Matières valorisées
(plastiques, métaux,
cartons) = 70 000 T/an

Mise en balles

Balles de déchets
(Ordures Ménagères
Résiduelles)
= 50 000 T/an

3 PROCÉDÉS

**Produits /
Sous-Produits**

Broyage de déchets de
bois et de végétaux

Broyats de bois
= 40 000 T/an



Maturation des mâchefers

Mâchefers valorisés
= 200 000 T/an



Broyage de pneus
usagés

Pneumatiques broyés
= 10 000 T/an



FONCIER 30 ha répartis en 6 zones

- ZONE A - 1 000 m² : en enrobé
- ZONE B - 5 000 m² : en enrobé
- ZONE C - 27 400 m² : en prairie
- ZONE D - 1 000 m² : ancien entrepôt de matériels au sud du site
- ZONE E - 134 000 m² : ancien casier réaménagé
- ZONE F - 124 500 m² : en prairie

ÉNERGIE

- Fourniture d'électricité : Câble 20 000 V
- Fourniture de thermie : 4 MWth disponibles entre 2022 et 2030
- Fourniture de biométhane carburant : 50 m³/h comprimé à 300 bars
- Fourniture de dioxyde de carbone (CO₂) : 1 200 Nm³/h, en 2022

EAU

- 50 000 m³ par an d'eau de ruissellement
- 60 000 m³ par an d'eau déminéralisée produite
- 40 000 m³ d'eau de forage utilisée en moyenne par an

**MATÉRIAUX
COMMERCIALISÉS**

- Sablons de remblai type B5, 50 000 T
- Mâchefers valorisés, 100 000 T
- Broyats de pneus, 2 000 T
- Broyats de bois A (P 100) et B (P 300), 10 000 T

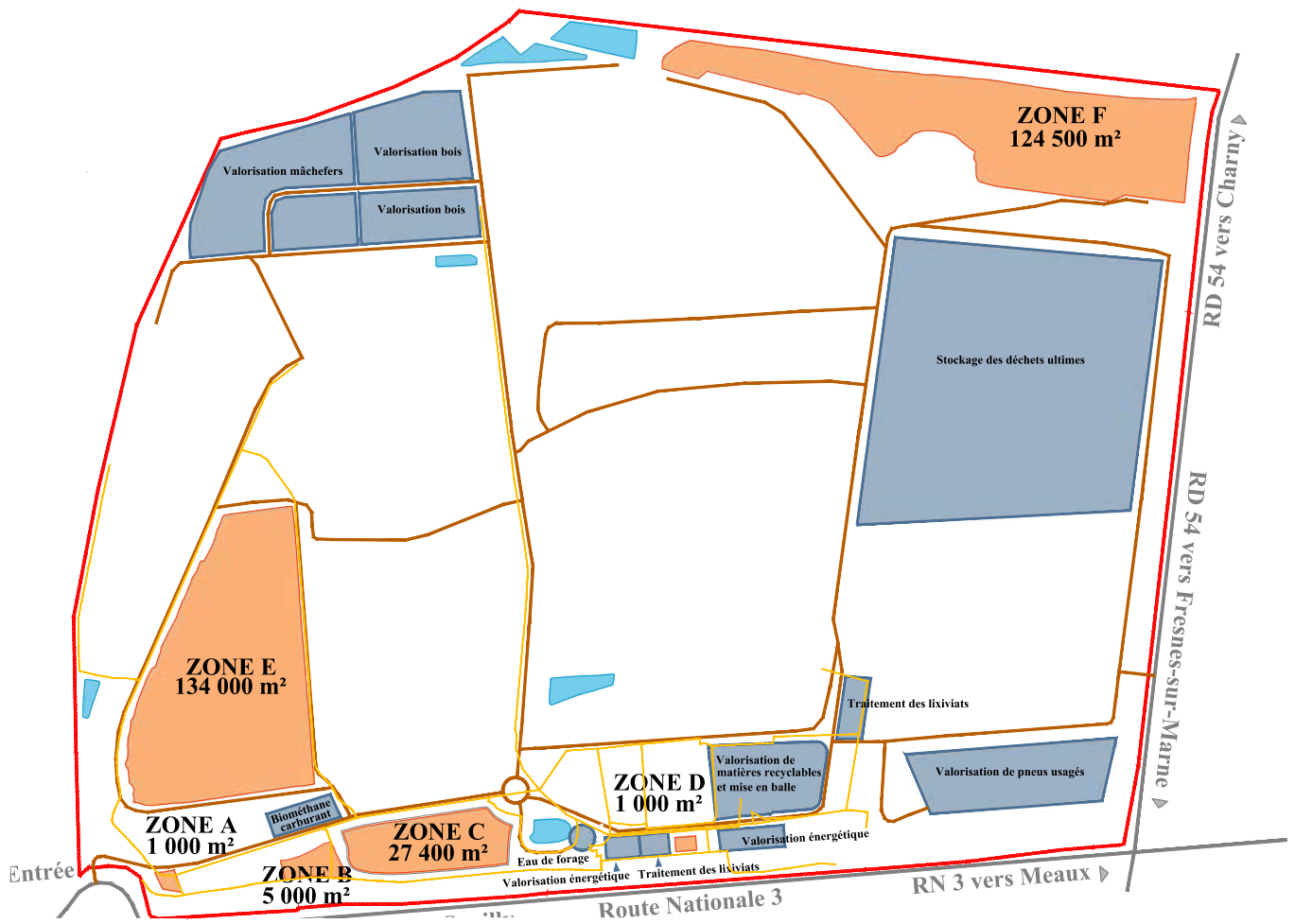


Autres équipements et commodités

- Un embarcadère pour transport fluvial de type Freycinet sur la Marne à 3 km du Val'Pôle,
- 6 ponts de pesage (dont 3 avec contrôle radioactif) certifiés et contrôlés à disposition sur site,
- Un accès téléphonique et la fibre optique,
- Des équipements de mesures environnementales (bruits, poussières, air),
- Des équipements de mesures topographiques (station DGPS, drones),
- Un espace clôturé et entièrement gardienné.

PLAN DE ZONAGE

- Foncier disponible
- Zone d'activités ICPE
- Périmètre de l'ISDND
- Bassins d'eaux pluviales
- Réseau électrique 20 kV
- Pistes
- Routes





6 ruches et une miellerie ont été installées sur le site. Les salariés sont sensibilisés à la préservation des abeilles et leur importance dans l'écosystème. Ils participent à la gestion des ruches et la récolte du miel.



Annexe 1.2 - Présentation du Val'Pôle du Plessis Gassot (95)



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Située au nord de la région parisienne dans le département du Val-d'Oise (95), le Val'Pôle est situé :

- 🚗 à 3 km au sud de la Francilienne
- 🚗 à 10 km en voiture de l'Aéroport CDG et de l'autoroute A1
- 🚗 à une vingtaine de kilomètres en voiture du périphérique parisien



DONNÉES MÉTÉO

Les données sont extraites de la station Roissy Charles de Gaulle sur la période 1974-2020

| DONNÉES | VALEUR ANNUELLE |
|----------------------------|-----------------|
| Température minimale | 7,8 °C |
| Température moyenne | 11,6 °C |
| Température maximale | 15,4 °C |
| Hauteur des précipitations | 762,8 mm |
| Durée d'ensoleillement | 1 764,2 h |

CHIFFRES CLÉS

Tonnage annuel : 950 000 t/an

Superficie : 325 hectares sur

3 Communes : Le Plessis-Gassot (95), Ecoeuen (95) et Le Mesnil-Aubry (95)

*AP de référence : AP n° HP 2006/262 du 19 décembre 2006
et ses arrêtés complémentaires
Autorisation jusqu'en 2026 + 30 ans minimum de suivi*

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Le pôle d'Ecologie Industrielle du Plessis-Gassot possède 6 filières de valorisation des déchets.

6 FILIÈRES

- une ISDND (950 000 T/an)
 - avec une unité française majeure de production d'énergie renouvelable à partir de biogaz (90 GW/an électrique et 7 MWth d'énergie thermique)
 - une unité de traitement lixiviats (55 000 m³/an)
- une plateforme de valorisation de matières recyclables (50 000 T/an)
- une plateforme de valorisation de déchets de bois et végétaux (40 000 T/an)
- une plateforme de compostage de déchets verts (11 000 T/an)
- une plateforme de concassage-criblage de matériaux inertes avec centrale de malaxage (300 000 T/an)
- une plateforme de terres polluées (100 000 T/an)

Ces activités sont régies par des directives européennes et lois françaises, sous l'autorité de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie).

3 PROCÉDÉS

Produits ou Sous-Produits

Stockage en casier

Biogaz

Lixiviats



Valorisation énergie : ELECTR'OD
- Combustion du biogaz dans 10
moteurs -

Énergie électrique, énergie
thermique et CO₂



Traitement des lixiviats par
évaporateur et flot tombant avec
osmose inverse de finition



5**PROCÉDÉS****Produits ou Sous-Produits**

Valorisation de matière recyclables
- 50 000 T/an autorisées

Tri mécanique - Matières
valorisées (plastiques,
métaux, cartons)



Valorisation de déchets de bois et
végétaux - Broyage
40 000 T/an autorisées

Broyats de bois



Valorisation des déchets verts
par compostage 11 000 T/autorisées

Compost



5 PROCÉDÉS

Produits / Sous-Produits

Valorisation de matériaux de carrière par concassage-criblage avec centrale de malaxage
300 000 T/an autorisées

=>Matériaux issus de la carrière

Ecorembrai, Sablons B2-B5, Sables 0-63, Gravillons 4-20 et 22-63, Grave 0-20, Sables traités T1-T3 Graves traités, Graves ciments et routiers



Valorisation de terres polluées
Bioterre
100 000 T/an autorisées

Terres non dangereuses
ou inertes



FONCIER

- ZONE A - 183 000 m² : ancien casier réaménagé
- ZONE B - 48 500 m² : ancien casier réaménagé
- ZONE C - 5 500 m² : en carrière

ÉNERGIE

- Fourniture d'électricité : Câble 20 000 V
- Fourniture de thermie : 30 GWth disponible tous les ans entre avril et octobre
- Fourniture de biométhane carburant : 50 m³/h comprimé à 300 bars

EAU

- 60 000 m³ par an d'eau de ruissellement
- 40 000 m³ d'eau de forage utilisée en moyenne par an

MATÉRIAUX COMMERCIALISÉS

Matériaux issus de la carrière
300 000 t disponible pour chaque matériau

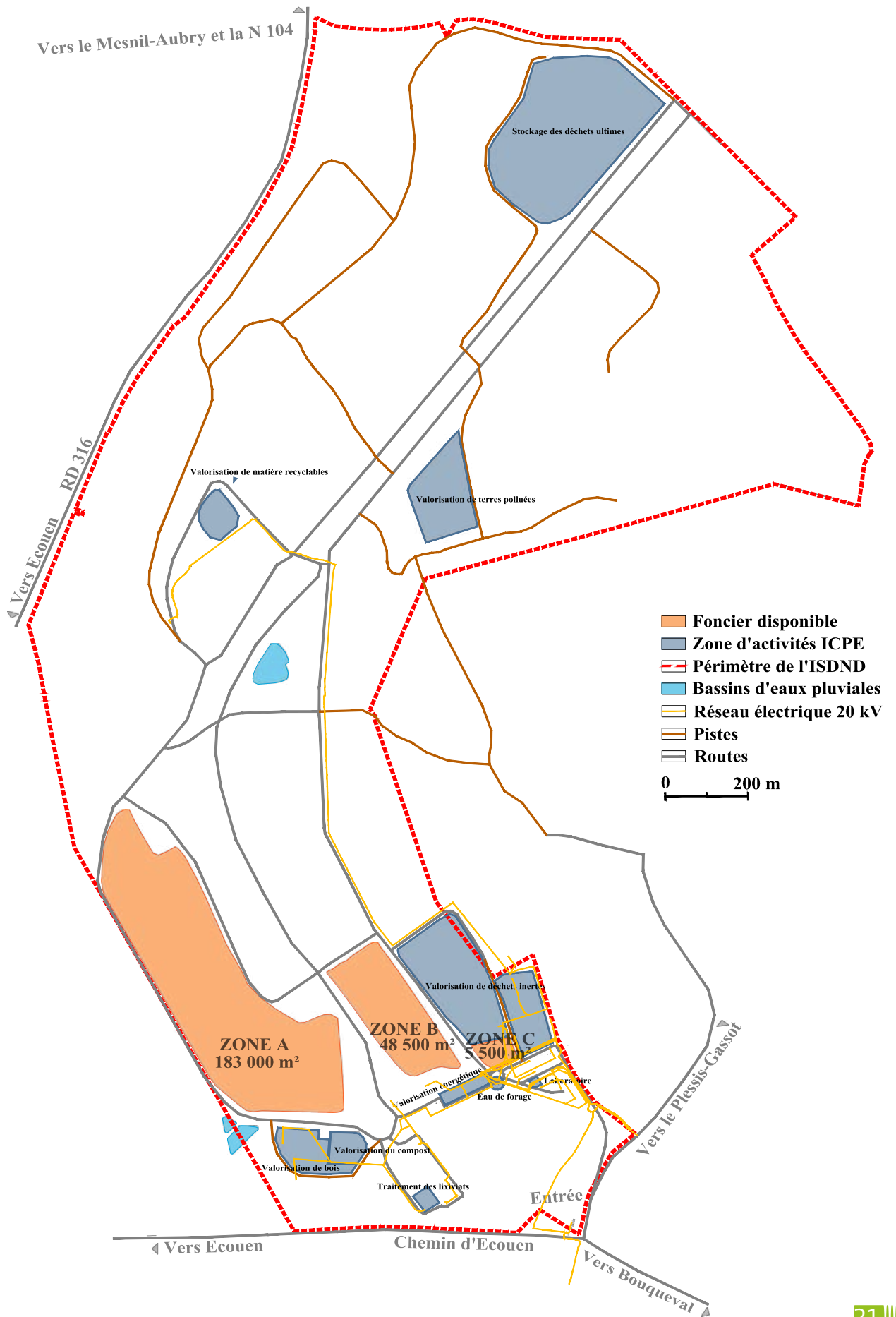
- Ecoremblai
- Sablons B2-B5
- Sables 0-63
- Gravillons 4-20 et 22-63
- Grave 0-20
- Sables traités T1-T3
- Graves traités
- Graves ciments et routiers

- Broyats de bois A (P 100), 5 000 T/an
 et broyats de bois B (P 300), 15 000 T/an
- Terres inertes et non dangereuses, 10 000 T/an

Autres équipements et commodités

- 6 ponts de pesage (dont 3 avec contrôle radioactif) certifiés et contrôlés à disposition sur site
- Accès téléphonique et à la fibre optique
- Laboratoire d'essais géotechniques CE et NF (étuves, four, malaxeur, etc.)
 - Teneur en eau (EN 1097-5)
 - Granulométrie (NF EN 13242)
 - Essai proctor (NF EN 13286-2)
 - Bleu de méthylène (NF P94-068)
 - Essai IPI (Indice de portance immédiat - NF EN 13286-47)
 - Résistance et aplatissement (Los Angeles EN 1097-2)
 - MDE Micro Deval (EN 1097-1)
 - Délai de maniabilité (NF P 98-231-5)
 - Équivalent et friabilité de sable (NF P18-576)
 - Vibro-compression (NF EN 13286-3)
 - Et plus : Fragmentation dynamique, etc.
- Des équipements de mesures environnementales (bruits, poussières, air)
- Des équipements de mesures topographiques (station DGPS, drones)
- Un espace clôturé et entièrement gardienné

PLAN DE ZONAGE



- Foncier disponible
 - Zone d'activités ICPE
 - Périmètre de l'ISDND
 - Bassins d'eaux pluviales
 - Réseau électrique 20 kV
 - Pistes
 - Routes
- 0 — 200 m

Annexe 2 : Dossier de candidature

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Informations à transmettre
par l'ensemble des membres du groupement le cas échéant

| | |
|--|---|
| Nom | |
| Adresse | |
| Représentant légal | Nom Adresse e-mail Numéro de téléphone Adresse postale |
| Contact si différent du représentant légal | Nom Adresse e-mail Numéro de téléphone Adresse postale |
| Raison sociale | |
| Forme juridique | |
| N°SIRET | |
| Code NAF | |
| Actionnariat | |

Renseignements succincts sur le candidat

Description de l'activité

Effectifs

Principaux clients

Principales données financières issues des bilans et comptes de résultats des 2 derniers exercices

Stade de développement

INTITULE DU PROJET

Descriptif du projet (5 pages max) précisant entre autre la maturité, les phases de développement, le marché visé, les applications envisagées et leurs apports en matière de développement/ancrage territorial et production de valeurs (dont la création d'emploi).

SOUTIENS SOUHAITES PAR LE CANDIDAT

- Foncier : superficie de ha

- Energies : énergie électrique / chaleur.....
 - =>Type d'énergie (eau chaude ? vapeur ? température ? pression ?)
 - =>Besoin en puissance et en quantité d'énergie annuelle
 - =>Consommation saisonnière ou non Monotone des consommations
 - =>Production annuelle et saisonnière

- Eau de process : quantité et qualité à préciser

- Utilités : à préciser

- Ingénierie Veolia : à préciser

- Partenariat Veolia : à préciser

ECONOMIE & FINANCE

Indiquer le Business Plan prévisionnel synthétique
Synthèse du plan de financement du projet



CALENDRIER ESTIME DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

Préciser l'ensemble des étapes et jalons conduisant à la mise en œuvre de votre projet

La transmission de la candidature se fait par voie électronique exclusivement, en format pdf et excel pour le BP à l'adresse suivante

valoboost.idf@veolia.com

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES



Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, Veolia Ile-de-France traite des données à caractère personnel transmises directement et/ou indirectement, afin de :

- gérer les candidatures à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;
- le cas échéant, envisager la mise en place du Projet en collaboration avec le(s) apporteur(s) de projet retenu(s).

Les données à caractère personnel transmises par les apporteurs de projet et collectées par Veolia Ile-de-France dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sont conservées pendant un délai de 2 ans à compter de la collecte, et stockées au sein de l'Union Européenne.

Dans le cadre de ce traitement, les données à caractère personnel pourront être transmises au personnel Veolia Ile-de-France en charge de l'étude des candidatures et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.







Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, toute personne dont les données personnelles sont collectées dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par l'envoi d'un courriel accompagné d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : rvd.donnees-personnelles@veolia.com.

Pour information, le Délégué à la Protection des Données de Veolia Ile-de-France est joignable à l'adresse suivante : rvd.dpo@veolia.com

Conformément à l'article 77 du Règlement Général sur la Protection des Données, toute personne dont les données personnelles sont collectées dispose également du droit d'introduire une réclamation relative au présent traitement auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

Annexe 3 : Critère d'éligibilité des offres

Veolia Ile-de-France a défini six exigences qui devront être respectées impérativement dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêts :

-  Implantation sur un des deux Val'Pôles, en conformité avec les arrêtés préfectoraux des sites et la réglementation en vigueur ;
-  Développement d'une activité de R&I ou industrielle en synergie avec les utilités, moyens et services au sein des Pôles Ecologie Industrielle ;
-  Ancrage local, retombées sociales, sociétales et environnementales, participations aux orientations prioritaires régionales ;
-  Qualité du projet et pertinence de la stratégie ;
-  Viabilité de l'entreprise et plan de financement équilibré ;
-  Fiabilité de l'entreprise (en terme de sécurité, de conformité).

Contacts VEOLIA

Pour toute demande de précisions les contacts sont :

Hélène Bacheley

Chef de Projet Métier Stockage
Direction Technique et
Performance France

valoboost.idf@veolia.com

ou

+33 (0)6 03 61 07 17

Fabienne Piotelat

Directrice Marketing
Stratégique
Région Ile-de-France

valoboost.idf@veolia.com

ou

+33 (0)6 15 44 88 57